

ANNEXE II

APPEL À PROPOSITIONS — COMM/C2/1-2010 EYV

Appel à propositions de projets emblématiques dans le cadre de l'Année européenne du volontariat (2011)

Liste de contrôle des documents à soumettre avec la demande

Les propositions – soumises en **trois exemplaires** (deux sur papier, l'un clairement identifié comme l'original, l'autre non relié, ainsi qu'une copie sur CD ou DVD) – doivent contenir les documents suivants:

1. le formulaire de demande dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager légalement les organisations demandeuses;
2. les accords préliminaires de l'ensemble des organisations demandeuses (partie VI du formulaire de demande) dûment complétés et signés (signatures originales exigées);
3. les déclarations sur l'honneur (partie VII du formulaire de demande), complétées et signées par la personne habilitée à engager légalement les organisations demandeuses, certifiant leur statut de personne morale ainsi que leur capacité financière et opérationnelle à mener à terme les activités proposées, et attestant qu'elles ne se trouvent pas dans l'une des situations énoncées à l'article 93, paragraphe 1, à l'article 94 et à l'article 96, paragraphe 2, point a), du règlement financier;
4. la fiche signalétique financière dûment signée par la personne habilitée à engager légalement l'organisation chef de file du projet et certifiée par la banque (signatures originales exigées). Il convient de compléter la fiche correspondant au pays dans lequel se situe la banque, même lorsque le siège social de l'organisation demandeuse se trouve dans un autre pays. L'ensemble des fiches signalétiques financières est disponible sur la page web de la Commission: http://ec.europa.eu/budget/info_contract/ftiers_fr.htm
5. la fiche signalétique d'entité légale dûment signée par la personne habilitée à engager légalement les organisations demandeuses. L'ensemble des fiches «Entité légale» est disponible sur la page web de la Commission: http://ec.europa.eu/budget/info_contract/legal_entities_fr.htm
6. une copie de tout document officiel permettant d'identifier le nom de l'entité légale, l'adresse de son siège social et son numéro d'enregistrement auprès des autorités nationales (pour les sociétés privées) / une copie de la résolution, de la loi, de l'arrêté ou de la décision établissant l'entité concernée ou une copie de tout document officiel ou autre document officiel prouvant l'établissement de l'entité (pour les entités publiques);
7. une copie du document d'assujettissement à la TVA si l'entité légale en question est assujettie à la TVA, et si son numéro de TVA n'apparaît pas sur le document officiel précédent (sociétés privées)/document officiel TVA si applicable (entités publiques);
8. le compte de pertes et profits du dernier exercice financier des organisations demandeuses pour lequel les comptes ont été clôturés;
9. le bilan du dernier exercice financier des organisations demandeuses pour lequel les comptes ont été clôturés;
10. le budget de l'exercice 2010 des organisations demandeuses.